



LA DÉ-CADE

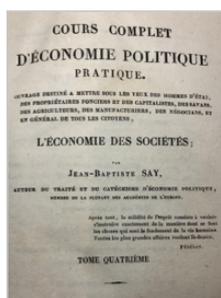
LA LETTRE DU CERCLE JEAN-BAPTISTE SAY

« Les lumières et la morale sont aussi nécessaires au maintien de la République que le fut le courage pour la conquérir. »

Il nous l'avait bien dit

avril 2020

Nations policées, que vous êtes encore barbares !



Jean-Baptiste Say avait le projet de consacrer à la science morale et politique un traité analogue à celui qu'il avait écrit sur la science économique. Quelques-unes de ses idées sont éparpillées dans son œuvre, à l'exception du court article dont est extraite cette citation. À l'heure d'internet, des « fake news », du populisme, des difficultés avérées de notre système éducatif, et de l'avalanche d'opinions sur le coronavirus, elle est pleine d'actualité.

« Dans les pays les plus civilisés, le gros de la nation est encore éloigné, non seulement des notions saines sur ce qu'il lui importe le plus de savoir, mais même d'avoir préparé l'instrument propre à les acquérir ! Quand on compare la civilisation des peuples les plus avancés à ce qu'elle pourrait être, on est tenté de s'écrier : Nations policées, que vous êtes encore barbares !

Qu'on s'avise par exemple de proposer aux bourgeois les plus éclairés d'une petite ville, une question du genre de celle-ci, qui est réellement pour eux de la plus haute importance : par quels moyens peut-on identifier l'intérêt des gouvernants avec l'intérêt public, de manière que les gouvernants soient intéressés à bien faire ? Il est probable qu'une telle question ne provoquerait qu'un bavardage ridicule et sans résultat : au lieu que chez un peuple capable d'apprécier sa situation, qui connaîtrait les hommes et les choses, il sortirait d'une telle discussion plusieurs vues utiles et praticables, et qu'on saurait en écarter celles qui ne promettaient aucun succès ou exposeraient à trop de dangers. On a voulu dans le cours de la Révolution française élever le peuple à des considérations d'un ordre supérieur, mais le mauvais succès des efforts qu'on a faits ne prouve que mieux la vérité de ce que j'ai avancé. Le gros de la nation ne savait pas penser ; on recevait ses idées par la poste ; elles arrivaient avec les décrets, avec les journaux et la masse de la nation était alors un troupeau de républicains, comme elle avait été auparavant un troupeau d'esclaves. On en a tiré mille sottises conséquences ; on a dit que l'esprit humain était borné et que lorsqu'il voulait franchir certaines barrières, il se plongeait dans un océan de malheurs ; on a dit que les grands États ne pouvaient se gouverner en république, etc., etc. Tout esprit humain est borné s'il n'est pas cultivé ; cela n'est pas douteux ; et quand on veut faire une république avant d'avoir fait des citoyens, il arrive ce qu'on a vu ; mais que l'esprit humain ne puisse pas étendre ses facultés par la culture, que les bourgeois de France et d'ailleurs ne puissent pas devenir des citoyens, c'est ce dont je ne saurais convenir. Nos neveux en jugeront. »

Ce que c'est qu'une nation éclairée. Œuvres diverses, 1848

Analyse économique

avril 2020

Dividendes, de quoi êtes-vous le nom ?

La période récente de stress économique a conduit de nombreuses voix à s'exprimer sur les dividendes, provoquant un tumulte témoignant à nouveau du faible niveau d'éducation financière de notre pays et de l'incapacité des autorités politiques et médiatiques à le relever. L'occasion de faire un point factuel sur un sujet généralement traité avec autant de passion que d'ignorance.

1) Qu'est-ce qu'un dividende ?

Rappel :

Le rendement du dividende est le rapport de celui-ci au cours de bourse de l'entreprise qui le paye (5 de dividende pour un cours de bourse de 100 = 5% de rendement)

Le taux de distribution (pay-out ratio) est le rapport entre le montant des dividendes et celui des bénéfices (5 de dividende pour un bénéfice de 15 = 33% de taux de distribution).

Un dividende est un transfert de liquidités de l'entreprise vers ses actionnaires. Par son activité et ses ventes, une fois payées toutes ses charges (fournisseurs, salariés, frais financiers, impôts, etc.), les entreprises génèrent des liquidités qui leur permettent d'investir pour dérouler leur stratégie (croissance, productivité). Une fois ces investissements réalisés, il peut encore rester des liquidités qui trouvent alors plusieurs usages :

- Le remboursement des dettes qui peut aller jusqu'à l'extinction de celles-ci et à l'accumulation de liquidités nettes.
- La croissance externe, par intégration horizontale, verticale, géographique, acquisition de concurrents, voire diversifications.

Concomitamment, l'entreprise peut allouer tout ou partie de ces liquidités au paiement de dividendes (ou en rachat de ses propres actions qui n'est pas le sujet -bien que très voisin- de ce commentaire). Selon sa rentabilité (capacité à générer du cash) et selon sa croissance (opportunités de l'investir), l'entreprise se trouve en capacité d'en distribuer à ses actionnaires une partie, en pilotant selon ses choix stratégiques et son niveau d'endettement.

La valeur de l'entreprise étant principalement constituée de sa capacité à générer du cash à long terme (que l'on peut appréhender via un modèle d'actualisation des cash-flows futurs), la distribution de cash par l'entreprise vient diminuer d'autant sa valeur actuelle.

Ainsi, une entreprise dont la valeur serait de 100 (son cours de bourse ou sa capitalisation) qui verse 5 de dividende voit sa valeur réduite de 5 une fois le dividende détaché.

Il n'y a donc aucune création de richesse ou de valeur par le mécanisme du paiement d'un dividende : il s'agit d'un simple transfert de valeur de l'entreprise vers ses actionnaires. Celle-là n'est donc pas plus « généreuse » que ceux-ci seraient « gâtés » par le versement d'un dividende. Il s'agit de l'arbitrage pour ceux-ci entre une perte en capital -l'action passant de 100 à 95- et le gain d'un revenu de 5.

Il apparaît déjà que le dividende ne correspond donc pas à « la rémunération » des actionnaires comme il est toujours présenté. Une confirmation en est donnée par la non-déductibilité de cette charge de la base du calcul de l'impôt sur les sociétés, alors que la rémunération du travail et la rémunération des créanciers (intérêts versés) le sont.

La seule richesse créée par cette opération est pour l'État : cette distribution donne en général lieu à fiscalité, car nos États sont organisés pour prélever systématiquement un impôt sur toute forme de revenus ; en France, et en retenant la situation la plus simple des personnes physiques, les impôts et les charges sociales cumulés sur les dividendes sont normalement de 30% (PFU, prélèvement forfaitaire unique), si bien que l'État prélevant 1,5 (30% de 5) l'actionnaire ne touchera que 3,5, mais perdra bien 5 en capital. Le seul gagnant au versement d'un dividende est donc l'État.

2) Pourquoi les entreprises payent-elles des dividendes ?

Ce « changement de poche » ayant un coût fiscal substantiel, d'autant plus que ce cash généré a déjà été fiscalisé au niveau de l'entreprise via l'impôt sur les sociétés, pourquoi les entreprises payent-elles des dividendes ?

Une entreprise déroulant sa stratégie de rentabilité et de croissance qui exige des investissements et des acquisitions peut se trouver avec une génération de liquidité excédentaire par rapport à ses besoins de financements. Elle peut juger ne pas devoir la conserver sauf à immobiliser une partie de ses actifs sans autre rentabilité que celle du marché monétaire où à prendre le risque de lancer des projets de croissance susceptibles de dégrader sa rentabilité et donc sans doute de s'éloigner de son plan stratégique. En rendant ces liquidités aux actionnaires, elle confirme qu'elle est à l'optimum de son arbitrage rentabilité-croissance.

En effet, dans une économie libre et ouverte, l'allocation du capital se fait normalement vers les projets ayant le meilleur couple rentabilité-croissance ajusté du risque pris. Comme il est du devoir du management et de la gouvernance de l'entreprise de s'assurer du bon usage des liquidités générées par l'entreprise -ie dans des projets rentables-, il est du devoir de ceux-ci en l'absence de tels projets de s'assurer de la réinjection de ces liquidités dans le système productif en le rendant aux actionnaires. Charge à eux de le consommer ou de le réinvestir dans les projets de leur choix.

Néanmoins, des stratégies financières peuvent contredire cette évidence. L'histoire économique montre que le cash ou la capacité à s'endetter sont des éléments stratégiques d'autonomie et de développement des entreprises. Dans les périodes de retournement cyclique, les entreprises génèrent moins de cash ou peuvent même en consommer et donc avoir besoin de liquidités. Dans ces périodes le système financier est aussi sous tension et les financements sont plus rares et plus chers. Dans le cas d'apports en fonds propres par augmentation de capital, ils se font souvent sur des évaluations faibles et peuvent s'avérer très dilutifs pour les actionnaires.

L'accumulation de cash par une entreprise peut donc être une stratégie préventive valable, voire nécessaire, pour les entreprises cycliques qui veulent passer ainsi le cycle sans dommage. Pour les entreprises peu ou pas cycliques, ce peut être une stratégie d'autonomie financière permettant d'être actives et agiles dans les moments troublés.

Ainsi, certaines entreprises paraissent avoir des bilans « surcapitalisés » parce qu’elles disposent de cash net ou de niveau d’endettement très faible permis par une génération de liquidités importante et assez régulière qui n’est pas totalement retournée aux actionnaires. Nestlé fait partie de ce type d’entreprises et certains ont critiqué son bilan trop solide. D’autres entreprises à forte rentabilité et à croissance significative accumulent rapidement des excès de liquidités, même en augmentant sensiblement leur taux de distribution, comme celui de l’Oréal qui est passé de 30% à 55% en vingt ans.

Mais on trouve aussi d’autres stratégies : un premier exemple peut être celui de Berkshire Hathaway, créée et présidée par le célèbre Warren Buffett, qui a toujours réinvesti ou conservé le cash généré par son groupe et qui capitalise 470 milliards de dollars. Sans avoir jamais versé un dividende, ses actionnaires ont pourtant bien été associés à la création de richesses du conglomérat. D’un autre côté, une entreprise comme Amazon, capitalise plus de 1000 milliards de dollars et n’a jamais versé de dividendes non plus. Financée en grande partie par ses clients qui la payent avant qu’elle ne paye ses fournisseurs, Amazon dispose ainsi par sa croissance -plus que par sa faible rentabilité- de moyens d’investir colossaux dans la distribution comme dans les services web.

La politique de distribution de dividendes est donc bien le résultat de la position (métier, secteur), de la stratégie de l’entreprise (croissance et rentabilité) et de sa stratégie financière. Elle est proposée par le conseil d’administration et approuvée par les actionnaires qui en sont propriétaires.

Les interventions ministérielles récentes cherchant à empêcher le paiement de dividendes par les entreprises paraissent pour le moins déplacées. En période de récession brutale et profonde, les conseils d’administration responsables vont évidemment bien évaluer la situation financière de l’entreprise avant de proposer un transfert de liquidités vers les actionnaires. Et éventuellement revoir les décisions qui ont été prises récemment au regard de la dégradation de l’activité. Il faut toutefois préciser au ministre, visant surtout des grandes multinationales françaises, que la génération de cash est permise par l’ensemble de leurs activités, dont la partie hexagonale est pour beaucoup devenue minoritaire ; opposer des dispositifs de soutien strictement nationaux comme le chômage partiel à des activités mondiales démontre l’incompréhension du phénomène de création de richesse par les entreprises.

Il oublie aussi que si les dividendes sont une source de fiscalité appréciable pour le Trésor, c’est aussi une source directe de revenus remontant des entreprises dans lesquelles l’État est actionnaire (Edf, Airbus, Engie, Orange, Renault, Safran, etc.). Occasion de rappeler d’ailleurs la performance très médiocre des entreprises où l’État est majoritaire (EDF, Orano-ex Areva, SNCF, Ports maritimes, France Télévision...), incapable de rentabilité et distribuant pour certaines des dividendes qui pourraient passer pour fictifs...

Occasion de rappeler aussi que cet appel infantilisant et moralisateur à la tempérance dans les dividendes est à mettre en face de l’impécuniosité de cet État si vertueux qu’il n’a pas équilibré un seul de ses budgets depuis 1974, et qu’il fait entrer la France dans une récession terrible avec un niveau de dette colossal, équivalant à 100% de son PIB (59% en Allemagne).

3) Pourquoi les actionnaires peuvent vouloir des dividendes ?

On l'a dit, le dividende est un arbitrage fiscalement coûteux de l'actionnaire entre une perte en capital et un gain en revenu. C'est donc à la nature des actionnaires qu'il faut s'intéresser et distinguer ceux qui ont une préférence pour la liquidité et une indifférence à la baisse du prix de leur action.

Séparons d'abord les actionnaires « institutionnels » des personnes physiques.

Au premier rang des institutionnels, on trouve les grands investisseurs que sont les fonds de pension et les assureurs. Ceux-ci ont des passifs à payer (retraites, protection médicale, indemnités, etc.) qu'ils assument avec les flux de revenus qu'ils perçoivent : intérêts, dividendes, loyers, etc. L'État français peut être classé dans cette catégorie.

D'autres investisseurs ont pu s'endetter pour acheter des actions ; le paiement des intérêts, et le remboursement de tout ou partie du principal de leur dette d'acquisition doivent donc être couverts par les dividendes qu'ils reçoivent. Au centre de ce schéma se trouvent les fameux fonds de LBO (Leverage Buy Out), qui doivent impérativement tenir les flux prévus dans leurs opérations au risque de tout perdre et de mettre en défaut l'entreprise acquise.

Les personnes physiques peuvent aussi être demandeuses de dividendes, si elles sont indifférentes à la baisse du prix de l'action lors du détachement du dividende et si elles ont besoin de revenus. On trouve dans cette catégorie de nombreux actionnaires d'entreprises souvent familiales au départ. Ces dividendes viennent financer tout ou partie du train de vie de cette population qui s'élargit, notamment aux États-Unis, à de nombreux retraités qui ont directement investi pour compléter des retraites modestes dans des plans de capitalisation créés à cette fin dans beaucoup de pays. Enfin, nombre de créateurs et chefs d'entreprises se payent peu en salaires et complètent leurs rémunérations avec les dividendes, ce qui lie bien leur prospérité personnelle à leur succès.

Conclusion : la rémunération de l'actionnaire

Se focaliser sur le dividende comme étant le seul cœur de la rémunération de l'actionnaire est donc une erreur autant pour les entreprises que pour l'opinion publique. La politique de dividende en revanche mérite d'être bien construite et communiquée par les entreprises. Elle est un signal avancé de la croissance, de la profitabilité future et de la liquidité de l'entreprise. Sa clarté et sa stabilité sont de nature à réduire le risque perçu par l'investisseur quant au déploiement de la stratégie de celle-ci, bien davantage qu'un élément critique de sa rémunération. Celle-ci, comme le rappelle excellemment [la lettre Vernimmen](#), doit s'écrire pour une année donnée : $(V_1 - (V_0 - D_1)) / V_0$, V_1 est la valeur de vente à l'échéance, V_0 la valeur d'acquisition et D_1 le dividende perçu, qui vient comme une correction du prix initial, comme un remboursement partiel de celui-ci. Ainsi pour une année donnée, l'actionnaire qui achète 100 une action qui verse un dividende de 5 et qui la revend 105 un an plus tard obtiendra une rémunération de 10% avant fiscalité. Mais pour revendre à 110, encore faut-il que l'entreprise soit capable d'une croissance rentable et que le marché la reconnaisse justement... Toute une autre histoire !

Reçu 10/10

avril 2020

« Une vérité appartient non pas au premier qui la dit, mais au premier qui la prouve. »
(Traité 1^{re} ed.)

André Comte-Sponville : face à la crise du coronavirus, gare au pan-médicalisme

Durant cette période éprouvante à tous points de vue, nous recommandons la lecture de cet [éditorial](#) du philosophe André-Comte Sponville publié dans le magazine Challenge. Alors que le discours de l'émotion et le discours scientifique dominant, il est indispensable de rester bien éclairé sur les enjeux à long terme et sur les menaces qui guettent notre prospérité.

Événement



L'éditorial de
ANDRÉ COMTE-SPONVILLE

Gare au pan-médicalisme !

La pandémie de coronavirus met la santé au premier plan des préoccupations, et place dès lors les médecins, légitimement, sous le feu des projecteurs. On n'en verra jamais autant sur les plateaux de télévision, jamais on ne leur rendra autant, et c'est justice, le travail difficile et courageux des « soignants ». Tant mieux ! Cela nous change agréablement du débat sur les retraites. À la longue, toutefois, une inquiétude naît : à accorder une telle suprématie à la santé, ne risque-t-on pas de se tromper sur elle, et de donner aux médecins, qui n'en peuvent mais, un rôle exorbitant ?

« J'ai décidé d'être heureux parce que c'est bon pour la santé. » Cette boutade de Voltaire, que j'ai souvent citée, manque pour moi le début d'une évolution décisive, qui ne cesse depuis de s'accroître : considérer que le bonheur n'est qu'un moyen pour atteindre ce but suprême qu'est devenue la santé, c'est opérer un renversement complet par rapport à un motus vingt-cinq siècles de civilisation, pendant lesquels on considérait tout à l'inverse que la santé n'était qu'un moyen – certes particulièrement précieux – pour atteindre ce but suprême qu'est le bonheur !

Il y a un danger, que j'appelle le pan-médicalisme : une civilisation qui ferait de la santé la valeur suprême (à la place par exemple du bonheur, mais plus encore de l'amour, de la justice ou de la liberté), et qui verrait en conséquence dans la médecine la clé quasi unique de notre rapport au monde, aux autres et à nous-mêmes ! Pan, en grec, cela signifiait « tout ». Le pan-médicalisme, c'est tout demander à la médecine : non plus seulement notre santé, mais le bonheur lui-même. « Docteur, je suis triste, fatigué, anxieux : vous ne pouvez pas me donner quelque chose ? » Qu'il y ait des tristesses, des fatigues ou des angoisses pathologiques, chacun le sait. C'est le cas notamment dans la dépression, qui est une maladie – ma mère en est morte – et qui se soigne de mieux en mieux. C'est une excellente nouvelle. Mais qui ne saurait masquer le fait qu'il existe aussi des angoisses, des fatigues ou des tristesses normales, qui font partie de la condition humaine. L'humanité n'est pas une maladie. Comment la médecine pourrait-elle nous en guérir ?

Dernier exemple de ce pan-médicalisme : un dessin de Sempé, vu il y a quelques années dans un magazine. Il représente une église, vue de l'intérieur, admirablement dessinée en plume. La nef est vide. Seul que devant l'autel, une petite bonne femme est en train de prier.

« Mon Dieu, mon Dieu, j'ai tellement confiance en vous que, dès fois, je voudrais vous appeler Docteur ! » Dieu est mort, vive la Santé !

La médecine est une grande chose, et peut-être la plus formidable chance de notre époque. Mais ne lui demandons pas de nous leurrer de politique, de morale ou de spiritualité ! Pour soigner les maux de notre société, je compte moins sur la médecine que sur la politique. Pour garder ma vie, moins sur mon médecin que sur moi-même. C'est vrai aussi lorsqu'il s'agit d'économie. « *Senai sans fortune vaut mieux que fortune sans santé* », dit le dicton, et c'est très vrai. Mais la médecine coûte cher, et de plus en plus. Comment pourrait-elle aborder les exigences de l'économie, qui permet seule de la financer ? Augmenter le budget de la santé ? Tout le monde le souhaite. Mais comment, si l'économie s'effondre ? *L'Etat patient*, dit Emmanuel Macron, et il a sans doute raison, au moins à court terme. Mais l'Etat, c'est nous : il va falloir augmenter les impôts ou la dette publique, ou bien diminuer d'autres dépenses. Lesquelles ? L'Éducation nationale ? La police ? L'armée ? L'écologie ?

En l'occurrence mes inquiétudes sont plus vives que mes inquiétudes sanitaires. Et je me fais plus de soucis pour l'éducation de notre jeunesse (et pour la dette que nous allons lui laisser) que pour ma santé (de presque septuagenaire). On n'a jamais vécu aussi longtemps, ni autant porté le climat. Nous avons les meilleurs hôpitaux de tous les temps, et peut-être du monde. Qui oserait en dire autant de nos collèges, de nos universités, de notre sécurité (interne et extérieure) ou de notre environnement ? Certains jugent obscène de parler d'économie lorsque la santé est en jeu. À tort, car il n'y a pas de bonne médecine sans financement, ni de financement sans choix. Cela ne règle en rien la question du confinement, si contraire à nos libertés et qu'il faut pourtant respecter strictement. Mais autorise à poser quelques questions, toutes légitimes. Combien de temps doit-il durer ? Quelles seront ses conséquences économiques ? Comment en assurons-nous collectivement le coût ?

Quasi aux réponses, les économistes ont leur mot à dire, presque autant et parfois plus que les médecins. Quant à la décision, elle n'incombe ni aux uns ni aux autres, mais à nous tous, par la médiation de nos représentants. C'est ce qu'on appelle la démocratie, dont aucune expertise ne saurait tenir lieu. ■

Collé 0/10

avril 2020

« L'économie : il y a peu de sujet sur lequel on se soit plus donné carrière pour déraisonner »
(traité 1^{re} ed.)

Toute la classe recalée en démographie !

Alors que chaque jour donne lieu à la publication de chiffres terrifiants sur le nombre de morts et le nombre de malades associés au Covid-19, il n'est pas inutile de revoir quelques chiffres largement ignorés. Tant les esprits semblent perdus face à ses annonces. La mortalité, comme la natalité et bien d'autres éléments de la démographie sont des composantes essentielles du fonctionnement de l'économie. Ainsi [Alfred Sauvy \(1898-1990\)](#) qui fût le plus grand démographe de sa génération fut aussi l'un des plus grands économistes, prévoyant les crises migratoires et les déclin des pays à faible natalité. Attachée aux chiffres et aux faits, La Décade vous propose d'en partager quelques-uns.

Nombre de morts en France en 2019 :

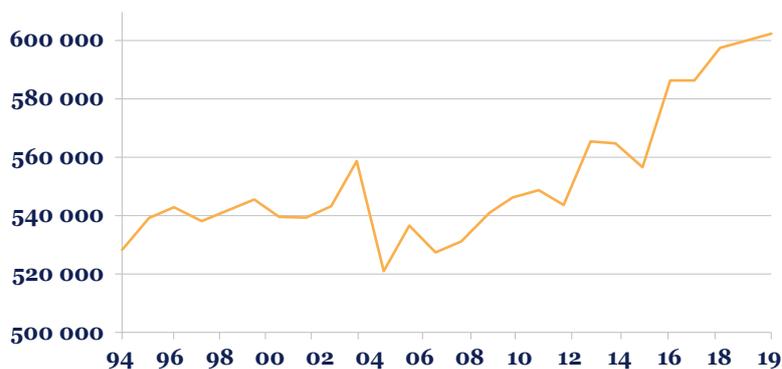
607 516, soit 56 626 par mois, soit 1 664 par jour.

La mortalité varie selon les départements pour de multiples raisons : l'espérance de vie dans le département concerné, l'âge des habitants, l'exposition à des facteurs de risques divers (climat, pollution, accès aux soins, etc.) ou à des maladies contagieuses (grippe) ou non qui ne sont pas identiquement répandues. Si l'on regarde le taux de mortalité des 65 ans ou plus (nombre de morts rapporté à la population concernée) il varie de 31 pour mille dans les Yvelines ou les Hautes Alpes à 43 pour mille dans l'Yonne ou le Pas de Calais (moyenne France métropolitaine : 36,7 pour mille)

Sur la population générale les écarts sont très grands aussi : de 6 pour mille environ à Paris ou dans l'Essonne à plus de 16 dans la Creuse ou 15 dans le Lot. On sent bien que l'âge moyen compte pour beaucoup dans ces écarts.

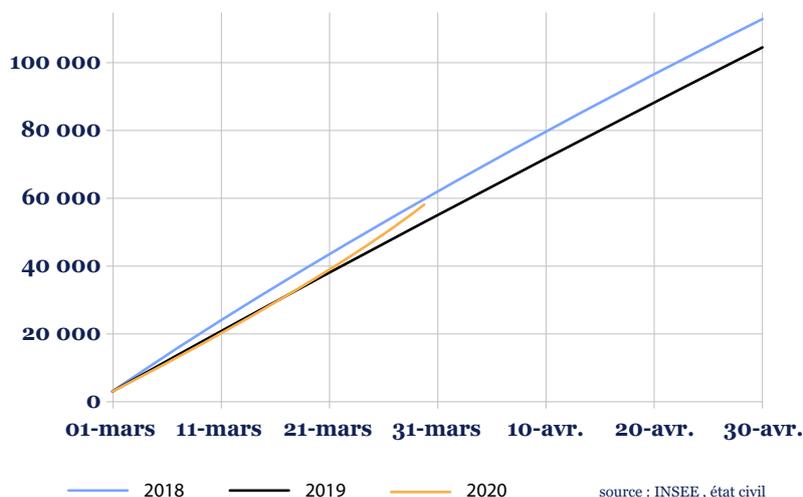
Pourtant les variations peuvent être importantes d'une année à l'autre. De 1985 à 2010 le nombre de morts était légèrement inférieur à 550 000. Avec le vieillissement de la population il est monté à 600 000 environ depuis 2015, le chiffre de 2019 ayant été poussé par les deux brefs épisodes de canicule. On retrouve ainsi une variation forte en 2003 avec un pic de mortalité en août suite à la canicule : 57 500 morts ce mois-là contre 44 700 en juillet et 41 300 en août 2002 et moins de 40 000 en août 2004. La surmortalité liée à la canicule peut donc être évaluée autour de 15 000 décès. Ils se sont retrouvés dans les chiffres annuels (562 000 en 2003 contre 545 000 en 2002 et un retour à 520 000 en 2004)

Nombre de décès



De même, la période récente qui nous paraît particulièrement meurtrière mérite d'être mise en perspective :

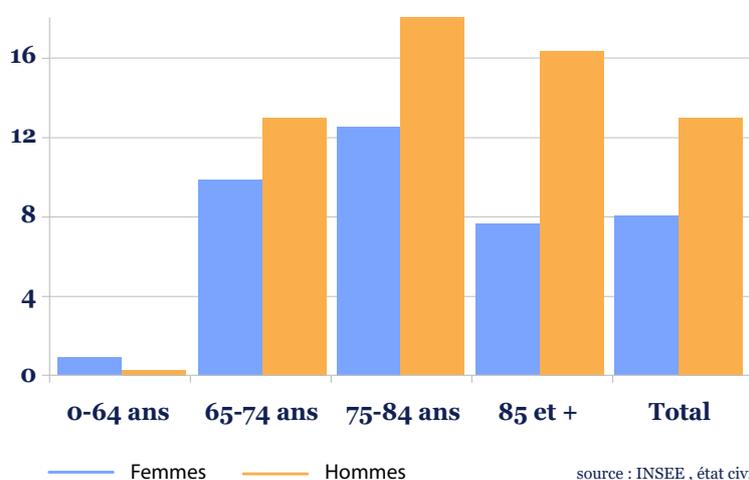
Nombre de décès en France au 30 mars 2020



Le nombre de décès enregistrés en mars est supérieur à celui de mars 2019, mais reste inférieur à celui de mars 2018 qui avait connu un épisode grippal marqué. Si certaines régions sont en forte hausse (Grand Est, Région parisienne, Hauts de France) d'autres sont en baisse.

Par ailleurs cette hausse est très concentrée sur certaines tranches d'âges particulièrement sensibles au covid-19 et surtout chez les hommes. Il ne semble ne pas y avoir de mortalité significativement supérieure à celle de 2019 pour les 0-64 ans :

Évolution des décès cumulés du 1^{er} au 30 mars 2020 rapportés aux décès cumulés du 1^{er} au 30 mars 2019 par sexe et âge



Il faut donc porter un regard statistique précis sur la mortalité de la pandémie qui nous touche. Certainement les chiffres d'avril marqueront une accélération sur la première quinzaine, mais le nombre de décès commençant à refluer à mi-mois, et en supposant que les mesures prises pour limiter la circulation du virus continuent de porter leurs fruits, la mortalité en 2020 en France sera finalement proche de sa moyenne récente.

Parole d'entrepreneur

avril 2020

Jérôme Gacoïn – CEO de Aelium



« Après un début de carrière dans le journalisme et la publicité financière (Fusion Acquisition Magazine, L'Agefi), puis dans le conseil en communication financière (PHI), Jérôme prend la direction de l'une des activités du groupe Altedia aux côtés de Raymond Soubie pendant près de 10 ans. Il se lance en 2010 en créant Aelium. Agence de communication et de marketing spécialisée dans l'économie et la finance, Aelium accompagne les valeurs moyennes et les PME et ETI non cotées, dans leur recherche de financement et leur stratégie de communication au travers de ses 4 activités : le conseil en communication financière, marketing boursier, les relations presse corporate, économique et financière, la production et la réalisation d'événements hauts de gamme en France et à l'international, et les relations publiques et Fondations d'entreprises. Présente dans toute la France à partir de ses bureaux parisien, lyonnais et bordelais, Aelium s'appuie sur une équipe permanente d'une dizaine de professionnels expérimentés pour conseiller et accompagner ses clients. Jérôme, est membre titulaire de la SFAF, administrateur de BGH Partners Suisse et de AST groupe (coté sur Euronext), et depuis 12 ans... adjoint au Maire de Ville-d'Avray.

1) Pourquoi être devenu entrepreneur ?

Pour ne pas laisser les autres prendre des décisions à ma place. C'est ce qui m'a toujours animé. Et c'est ce qui m'a permis de créer des entreprises ou des organisations. Cela a commencé dès l'université avec la création d'associations.

Ne pas laisser mon destin être pris en main par d'autres est pour moi fondamental et c'est ce qui m'anime encore aujourd'hui, y compris dans une vie politique locale.

Mes passages dans les grandes entreprises au début de ma carrière m'ont permis de me former, d'apprendre. Aux côtés d'un homme comme Raymond Soubie par exemple, ou d'autres dans la presse financière, on apprend beaucoup. J'ai appris des métiers, des usages, des techniques, des process, le rapport au client, mais aussi à utiliser mon intuition pour créer, pour développer, pour sentir mon marché. Tout cela m'a préparé et éclairé. Ce passage en entreprise en même temps a été l'occasion de me rendre compte que ce fonctionnement n'était pas fait pour moi. J'ai une vision « négative » des grands groupes qui du fait de leur position oligopolistique ont tendance à négliger la relation clients, et surtout qui ont cette tendance à « consommer » des individus jusqu'au moment où elle les placardise ou s'en sépare.

2) Le chef d'entreprise est-il le seul à entreprendre ?

Tous mes collaborateurs, chacun à leur dimension, chacun à leur poste, doivent être des entrepreneurs. On est tous entrepreneurs. C'est dans la nature de l'Homme. À un moment ou un autre, on devient entrepreneur.

Entrepreneur ne veut pas forcément dire chef d'entreprise. Être entrepreneur c'est avant tout savoir prendre son destin entre ses mains. Mettre son ingéniosité au service de la performance. Essayer de créer de la valeur, de donner du sens à son métier.

C'est à nous d'aider, de permettre aux autres de le devenir. Le chef d'entreprise est là comme cadre, comme encadrant, comme guide, pour permettre aux plus jeunes d'évoluer avec cet état d'esprit et aux plus vieux de continuer à animer l'entreprise.

Je ne partage pas cette vision pessimiste de la société qui nous partagerait entre entrepreneurs et exécutants.

La seule différence à mes yeux entre le chef d'entreprise et les collaborateurs-entrepreneurs c'est qu'il y en a un qui décide de la direction générale que doit prendre l'entreprise, qui porte la vision et la partage. Savoir partager, crée de la valeur, permet d'établir un leadership solide, et permet aux autres de pouvoir s'associer à une idée et une vision, et donc d'accompagner et de suivre. Mon rôle est de donner envie, tout simplement.

3) Pour vous, qu'est-ce que la création de valeur ?

La création de valeur n'est pas uniquement financière. C'est une myriade de choses. Elle s'exprime aussi bien dans l'offre d'un service utile au client et à son propre écosystème, ses salariés, ses fournisseurs, ses clients, que dans la création d'emplois.

Une entreprise doit avoir une raison d'être. La mesure de ma création de valeur en tant qu'entrepreneur ce sont les réponses que j'apporte aux besoins de mes clients et qu'ils ne trouvent pas ailleurs. C'est la satisfaction que je ressens lorsque j'ai le sentiment d'avoir fait mon boulot. La création d'emploi durable est aussi source de création de valeur. C'est le moyen de faire grandir des personnes qui pourront ensuite bénéficier de nouvelles opportunités professionnelles.

Là encore c'est une énorme satisfaction de savoir que l'on a été le maillon l'étincelle, qui leur a donné envie d'aller plus loin, même si parfois c'est ailleurs.

4) Quelles sont les trois ou quatre mesures à prendre pour améliorer le développement des entreprises françaises ?

a/ La mesure la plus centrale, fondamentale : Lâcher les entrepreneurs !

Il y a trop de papiers, trop de réglementations. Quand on est prisonnier d'un carcan dans lequel on passe plus de temps à gérer de l'administratif, à penser à ses charges, à penser à ses impôts, plutôt qu'à faire son métier, on est mécaniquement moins entreprenant.

b/ Il faut baisser la pression fiscale.

L'impôt est trop lourd en France, pour les sociétés et pour les salariés. Il faut accélérer les efforts d'allègement déjà entamés il y a quelques années, mais de façon encore trop timide.

c/ Nous devons améliorer la formation de nos jeunes.

Réformer les programmes éducatifs pour les sensibiliser à l'entreprise, leur transmettre les connaissances pratiques en économie, leur donner le goût de la construction, leur donner envie. Faire en sorte que l'anglais ne soit plus jamais enseigné comme il l'était à notre époque. On devrait savoir parler couramment une langue étrangère en terminale, alors que partout en Europe les gamins de 18 ans sont bilingues.

avril 2020

POURQUOI « LA DÉCADE » ?

« La Décade philosophique, littéraire et politique » cofondée par Jean-Baptiste Say en avril 1794 était publiée chaque décadi, dernier jour des trois décades qui rythmaient les mois du calendrier républicain. Selon l'affiche publicitaire qui soutint son lancement, son ambition était « d'instruire et amuser » !

« La Décade », publiée sur internet 10 fois par an, autour du 10 du mois, sera l'outil de communication du Cercle Jean-Baptiste Say (www.cerclejeanbaptistesay.com), parlera d'économie, tâchera d'instruire et tentera d'amuser... Tentez votre chance ! L'abonnement est gratuit et la diffusion repose sur la promotion des lecteurs. Hommage donc à la sagesse d'un révolutionnaire qui a si bien compris l'importance de la prospérité dans le développement et le maintien de la démocratie. Et si bien expliqué les conditions nécessaires à cette prospérité : la liberté, la propriété, l'échange, le travail. Sans entrepreneurs, point de prospérité et sans prospérité, point de solidarité !

Avec Jean-Baptiste Say comme guide et pédagogue, rappeler les principes fondamentaux de l'économie et expliquer simplement les mécanismes de création de richesse pour qu'ils puissent se remettre en marche dans notre pays, voilà l'ambition de la Décade.
